



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 10 février 2025

### Faits saillants

- Le Conseil fédéral communique une vision souple de la réglementation sur l'IA
- Nouveau repli de l'inflation en janvier (à 0,4 %)
- Le compte de la Confédération a été quasiment à l'équilibre en 2024

### Guerre en Ukraine

**Sanctions :** Le Conseil fédéral a annoncé la reprise des mesures sectorielles du 15<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'UE contre la Russie. Ces mesures, en vigueur à compter du 13 février, interdisent en particulier la reconnaissance de certaines décisions de justice par lesquelles des tribunaux russes revendiquent la compétence exclusive pour des litiges entre des entreprises russes et suisses. Cette interdiction vise à protéger les droits des entreprises suisses et à empêcher qu'elles subissent des dommages financiers injustifiés. Les mesures comprennent aussi la prolongation de différentes dispositions dérogatoires qui permettent aux entreprises suisses une cession ordonnée d'actifs en Russie. Pour rappel, 54 personnes et 30 entreprises et entités avaient déjà été ajoutées à la liste des sanctions suisse le 23 décembre 2024.

**Reconstruction :** Le programme suisse pour la reconstruction de l'Ukraine pour la période 2025-2028 a été précisé par le Conseil fédéral. Ce programme marque le début d'un soutien fédéral de 12 ans pour la reconstruction, les réformes et le développement durable du pays. L'an dernier, le Conseil fédéral s'est engagé sur un financement de 5 Mds CHF couvrant ces 12 années, dont 1,5 Md CHF (issus des crédits de la coopération internationale) pour assurer la première phase. Le programme 2025-2028 se décline en 3 axes: (i) le redressement économique, avec un soutien aux PME et la reconstruction des infrastructures; (ii) l'amélioration des services essentiels notamment en matière de santé, d'éducation, d'approvisionnement en énergie et en eau, de transports publics ou encore de traitement des eaux usées; (iii) la protection de la population civile et la paix, avec l'aide d'urgence et le déminage, la recherche et l'identification des personnes disparues, la documentation et la répression des violations des droits humains. En outre, des partenariats sont instaurés avec notamment des entreprises suisses, qui bénéficieront d'un tiers des fonds (500 M CHF).

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 13/02	Var. vs 06/02
EUR/CHF	0,9463	+ 0,9 %
USD/CHF	0,9078	+ 0,3 %
SMI	12 949	+ 2,6 %
Taux 10a	0,401 %	+ 3 pb

## Macroéconomie

**Inflation** : En janvier, l'inflation est tombée à +0,4 % en glissement annuel, après +0,6 % en décembre, soit une évolution conforme aux attentes des analystes, en raison d'effets de base sur les loyers et les prix administrés. L'inflation sous-jacente s'est, quant à elle, élevée à +0,9 %. Sur l'ensemble de l'année, la Banque Nationale Suisse (BNS) prévoit une inflation moyenne de +0,3 %, puis de +0,8 % l'année prochaine. Les analystes estiment que la BNS procèdera à une nouvelle baisse du taux directeur en mars, de 25 pdb, après la forte baisse de 50 pdb à 0,5 % en décembre.

**Finances publiques** : Selon les dernières données publiées par le Conseil fédéral, la Confédération a clos le compte de l'année 2024 quasiment à l'équilibre, affichant un déficit de seulement -80 M CHF, une première depuis 2019, alors que le budget initial prévoyait un déficit de -2,6 Mds CHF. Cette amélioration résulte de la baisse des dépenses extraordinaires et d'une progression des recettes plus forte que prévue. Le compte dit « ordinaire » est sorti ainsi excédentaire, à 817 M CHF, respectant de cette façon le mécanisme du frein à l'endettement. Sur la base de ces chiffres actualisés, le Conseil fédéral a évalué le solde budgétaire structurel pour 2026 comme presque équilibré, ne nécessitant pas de mesures d'allègement supplémentaires. Le Conseil fédéral a toutefois rappelé qu'un programme d'économies budgétaires pour 2027 avait été mis en consultation fin janvier (cf. [Veille économique et financière du 24 au 31 janvier](#)), pour alléger les finances fédérales de 2,7 Mds CHF sur l'année (puis de 3,6 Mds CHF en 2028), et d'en rétablir ainsi l'équilibre afin de tenir compte du financement de la 13<sup>ème</sup> rente mensuelle AVS et de l'accroissement des dépenses de l'armée.

**Salaires** : Les électeurs des cantons de Soleure et Bâle-Campagne ont rejeté l'instauration d'un salaire minimum à l'occasion des votations populaires organisées dimanche dernier, respectivement à 58 % et 51,4 %. Le gouvernement et le parlement des deux cantons s'y opposaient. Soutenue uniquement par la gauche (PS et Verts), le projet à Bâle-Campagne prévoyait un salaire minimum de 22 CHF/heure. Actuellement, cinq cantons frontaliers de la France, l'Allemagne et l'Italie (Neuchâtel, Jura, Tessin, Genève et Bâle-Ville) appliquent un salaire minimum, tandis que d'autres initiatives sont en cours dans plusieurs cantons de Suisse romande, à savoir le Valais, Vaud et Fribourg.

## Secteur financier

**Crypto-actifs** : L'opérateur boursier SIX a annoncé accepter les dépôts de garanties sous la forme de cryptomonnaies, en plus des valeurs mobilières traditionnelles. La nouvelle offre labellisée [Digital Collateral Service \(DCS\)](#) s'appuie notamment sur l'expertise de la plateforme de négoce d'actifs numérique *SIX Digital Exchange (SDX)*, où plus d'un milliard de francs suisses ont déjà été émis. A ce stade, 7 cryptomonnaies, dont le bitcoin et l'ether, pourront être déposées en guise de collatéral. Pour rappel, l'adoption des cryptomonnaies par les acteurs institutionnels s'est accélérée depuis janvier 2024, notamment avec l'émission de fonds indicels basés sur le bitcoin et l'ether. Plus de 440 produits financiers ayant des sous-jacents en cryptomonnaies sont cotés à la bourse suisse.

## Secteurs non financiers

**Intelligence artificielle** : S'appuyant sur un [rapport](#) d'état des lieux commandé en novembre 2023, le Conseil fédéral a présenté cette semaine ses lignes directrices concernant la réglementation de l'intelligence artificielle (IA), suivant une voie médiane entre surréglementation et liberté totale. Le Conseiller fédéral Albert Rösti, qui participait au Sommet pour l'action sur l'IA à Paris, s'est dit convaincu que la Confédération, jusqu'ici prudente, était dans le bon *timing* pour légiférer. Il a insisté sur les opportunités qu'offre l'IA pour la société et l'économie, soulignant l'importance de trouver un équilibre entre l'innovation et la gestion des risques technologiques, géopolitiques et sociétaux. A. Rösti a aussi exprimé le souhait d'accueillir un futur sommet sur ces sujets, potentiellement à Genève en 2026 ou 2027. Le Conseil fédéral a annoncé privilégier un encadrement secteur par

secteur plutôt qu'une législation globale, contrairement à l'Union européenne avec l'IA Act. Il souhaite ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA, qui s'applique surtout aux acteurs étatiques, mais prévoit d'adapter les lois existantes uniquement lorsque nécessaire. La réglementation dans le domaine de l'IA visera trois objectifs en Suisse : (i) le renforcement du pays comme lieu d'innovation, (ii) la protection des droits fondamentaux, y compris de la liberté économique, et (iii) l'amélioration de la confiance de la population en l'IA. Cette approche d'inspiration libérale a été saluée par l'organisation patronale Economiesuisse, qui met en avant la nécessité de flexibilité pour l'innovation, tandis que l'ONG AlgorithmWatch réclame une réglementation plus stricte pour limiter les risques liés à l'IA. Certains experts jugent la démarche du gouvernement encore trop lente face aux avancées internationales.

**Transports** : En parallèle du Sommet sur l'IA à Paris, le conseiller fédéral Albert Rösti a signé avec son homologue français Philippe Tabarot deux déclarations d'intention visant à renforcer le transport ferroviaire transfrontalier entre la Suisse et la France. L'une concerne l'optimisation du fret ferroviaire sur la rive gauche du Rhin, et l'autre porte sur la définition du potentiel de développement des huit lignes ferroviaires transfrontalières.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*